

SEANCE DU 10 juillet 2009

CONVOCATION du 03 juillet 2009

COMPTE-RENDU AFFICHE le 13 juillet 2009

Le dix juillet deux mille neuf, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

ETAIENT PRESENTS: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony.. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

ETAIT ABSENT : M. FOURNET Guillaume excusé, qui donne pouvoir à Monsieur HUCHIN.

Mme Sylvie ANGOT a été élue **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

LA SEANCE EST OUVERTE

PERSONNEL COMMUNAL NON TITULAIRE : ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE ; AUTORISATION DE SIGNER LA DEMANDE D'ADHESION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 novembre 2008, il a été autorisé à recourir à des personnels non titulaires pour faire à des besoins en matière de remplacement d'agents temporairement absents, mais aussi à des personnes sous contrat aidé de l'Etat.

Il fait ainsi état des personnels non titulaires actuellement en poste (un adjoint technique territorial pour la restauration scolaire et deux personnes en contrat CAE pour le domaine technique espaces verts et bâtiments publics). Il propose à l'Assemblée d'adhérer au régime d'assurance chômage pour l'ensemble de ses agents non titulaires, quel que soit leur statut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,**
- **décide de l'adhésion de la Commune de GLISY au régime d'assurance chômage pour l'ensemble du personnel non titulaire et non statutaire**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion et ses suites**

INSTALLATION DE 4 ABRIS DE JARDINS AUX LOGEMENTS LOCATIFS: AUTORISATION DE SOUSCRIRE DES AVENANTS AUX CONTRATS ET DE SIGNER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 novembre 2004, la Commune de GLISY a assuré les quatre logements locatifs auprès

des Assurances Mutuelles de Picardie par quatre contrats distincts. Les éléments constitutifs de ces contrats étaient les suivants :

- Contrat de propriétaire non occupant
- Contrat standing sans franchise
- Protection juridique pour chaque logement
- Montant TTC de la prime annuelle 123.40 euros

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un abri de jardin vient d'être installé à chaque logement pour y recevoir la poubelle, une tondeuse à gazon et quelques outillages des locataires. Les Assurances Mutuelles de Picardie ont été consultées et elles proposent la signature d'un avenant gratuit aux contrats initiaux de manière à garantir ces 4 abris de jardin. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les 4 avenants proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Assurances Mutuelles de Picardie les quatre avenants gratuits proposés et tout document s'y rapportant.

**INSTALLATION D'UN ABRI JARDIN POUR LES ATELIERS
MUNICIPAUX ET D'UN ABRI DE MATERIEL D'EDUCATION
PHYSIQUE DANS LA COUR DE L'ECOLE:
AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN AVENANT AU CONTRAT
MULTIRISQUES ET DE SIGNER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération du 1998, la Commune de GLISY a souscrit une assurance multirisques auprès des Assurances Mutuelles de Picardie pour l'ensemble des bâtiments publics et des activités liées à l'administration communale.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un abri de jardin vient d'être installé sur le terrain qui fait face aux ateliers municipaux et un autre dans la cour de l'école afin d'y recevoir le matériel d'éducation physique et sportive. Les Assurances Mutuelles de Picardie ont été consultées et elles proposent la signature d'un avenant gratuit au contrat initial de manière à garantir ces 2 abris de jardin. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Assurances Mutuelles de Picardie l'avenant gratuit proposé et tout document s'y rapportant.

**ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE: AUTORISATION DE
SOUSCRIRE UN AVENANT AU CONTRAT MULTIRISQUES ET DE
SIGNER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2009, des crédits avaient été inscrits pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse. Une consultation a été réalisée et un tracteur tondeuse de marque Kubota G23 HD modèle 902 acquis. Il convient d'assurer ce tracteur neuf « tous risques ». Les Assurances Mutuelles de Picardie, assureur communal, ont été consultées et proposent un contrat « tous risques » avec garantie individuelle conducteur pour la somme de 366 € par an avec une franchise de 114 € en cas de sinistre responsable.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le contrat d'assurance proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Assurances Mutuelles de Picardie le contrat d'assurance tous risques pour garantir le tracteur tondeuse Kubota G23 HD et tout document s'y rapportant.

INSTALLATION D'UNE SERRE DE CULTURE: AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN AVENANT AU CONTRAT MULTIRISQUES ET DE SIGNER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2009, des crédits avaient été inscrits pour l'installation d'une serre de culture sur un terrain communal face aux ateliers communaux et cadastré AB 22. Une consultation a été réalisée et la serre est actuellement en commande. Elle devrait être installée courant septembre 2009 sur une fondation d'environ 50 cm. Il convient d'assurer cet équipement municipal contre les risques classiques –tempête, incendie, grêle, responsabilité civile...-. Les Assurances Mutuelles de Picardie, assureur communal, ont été consultées et proposent un avenant au contrat « multirisques » moyennant une surprime annuelle de 150 € TTC avec une franchise de 162 € en cas de sinistre « tempête, grêle, bris de glace, poids de la neige sur les toitures ».

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer l'avenant au contrat d'assurance proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Assurances Mutuelles de Picardie l'avenant au contrat multirisques communal pour garantir la serre de culture et tout document s'y rapportant.

BUDGET GENERAL 2009: DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier le budget général 2009 pour permettre d'ajuster les crédits ouverts en fonction des décisions prises par l'Assemblée (assurances et dépenses de personnel d'insertion et non titulaires)

Il propose de modifier ainsi qu'il suit le budget 2009 :

Article/compte en Fonct.				
entretien des terrains	DF 61521	15.000 €	-5.000 €	10.000 €
entretien des voies et réseaux	DF 61523	20.000 €	-10.000 €	10.000 €
Maintenance	DF 6156	6.000 €	-500 €	5.500 €
Primes d'assurance	DF 616	5.000 €	+500 €	5.500 €
Personnel non titulaire	DF 6413	6.510 €	+3.000 €	9.510 €
Emplois d'insertion	DF 6416	16.000 €	+8.000 €	24.000 €
Cotisations à l'URSSAF	DF 6451	17.000 €	+4.000 €	21.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2009 selon les propositions de Monsieur le Maire afin de permettre l'exécution des décisions qui ont été prises par l'assemblée délibérante.

**INCORPORATION DANS LA VOIRIE RURALE D'UN CHEMIN CREE
DANS LE CADRE DU REMEMBREMENT DE L'AUTOROUTE A 29:
AUTORISATION DE SIGNER TOUT DOCUMENT NECESSAIRE A
L'INCORPORATION D'UNE PARCELLE DE 1607 M²**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du remembrement consécutif à la création de l'autoroute A 29, une association foncière intercommunale de remembrement a été créée à Blangy-Tronville et regroupant diverses Communes. Cette association foncière ayant atteint son objet –travaux connexes de remembrement- a décidé par délibération en date du 02 avril 2009 de proposer aux Communes concernées d'incorporer dans la voirie rurale les chemins créés en application des articles L123-8 et L123-9 du Code Rural.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le chemin d'exploitation qui longe la route départementale 1029 est susceptible d'être incorporé dans la voirie rurale. Cadastree ZH1, ce chemin représente une superficie de 1.607 m². Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'incorporer dans la voirie rurale le chemin d'exploitation cadastré ZH n°1 d'une superficie de 1.607

**ORGANISATION DE LA CHASSE SUR LES PROPRIETES
COMMUNALES : POINT SUR LE DOSSIER**

Monsieur le Maire fait le point sur la rédaction d'un règlement communal de la chasse sur les propriétés communales. Il informe le Conseil Municipal qu'une Association « chasse, nature et traditions » présidée par Monsieur Stéphane ELOY a été créée et qu'elle regroupe une dizaine de chasseurs intéressés par la chasse au marais communal.

Monsieur le Maire a reçu avec Pascal PONGE et Martin CATONNET un représentant de la Fédération des Chasseurs et avec lequel un projet de règlement de la chasse a été rédigé. Par la suite, mardi 07 juillet 2009, il a invité l'ensemble des chasseurs à une réunion d'informations et de discussion sur le projet de règlement et d'échanges sur la chasse sur les propriétés communales. De cette réunion, il ressort que les chasseurs demandent un laps de temps de réflexion avant que le Conseil Municipal délibère sur le règlement. De fait, cela revient à repousser l'examen de ce règlement à la fin du mois d'août ou début septembre 2009. L'objectif poursuivi par la Municipalité est de confier à l'Association nouvellement créée la gestion de la chasse sur les propriétés communales en faisant obligation aux chasseurs intéressés d'adhérer à cette structure. Pour permettre aux chasseurs d'exercer leur sport, Monsieur le Maire sera amené à promulguer le règlement de manière provisoire jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'exposé de Monsieur le Maire.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE DES VIGNES DESSERTE EN LECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC, TELECOMMUNICATIONS ET FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de logements locatifs et en accession aidée rue des Vignes dans le prolongement du lotissement privé rue des Sarments. Il a fait établir par le SIER Nord Amiens auquel la Commune adhère un projet de desserte de 8 lots. L'extension du réseau électrique, totalement à la charge de la Commune est estimée à 17.530 € HT, tandis que l'éclairage public est estimé à 20.715 € HT pour lequel une aide du SIER de 2.856 € et une subvention du Conseil Général de 3.836 € sont envisageables. L'extension des réseaux de télécommunications et fibre optique est prévue pour 5.478 € HT (travaux de génie civil uniquement)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits nécessaires à la dépense d'équipements de ces 8 parcelles ont été inscrits au budget primitif 2009 à hauteur de 150.000 €.

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée une approbation de la proposition de la Fédération Départementale de la Somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve l'exposé de Monsieur le Maire**
- **décide de faire réaliser les travaux par le SIER Nord Amiens**
- **approuve la proposition de la FD80 concernant la desserte par le réseau électrique, l'éclairage public, les télécommunications et la fibre optique à hauteur de 43.723 € HT**
- **confirme que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au budget primitif 2009**
- **demande que les dossiers techniques et administratifs de réalisation soient instruits dès à présent**

INFORMATIONS DU MAIRE

1. résultats du RGP de février 2009 :

Monsieur le Maire informe que l'INSEE a adressé à la Commune les résultats du recensement général de la population : la nouvelle population municipale est de 563 habitants ; le nombre de logements est de 255 dont 31 vacants ou secondaires. A noter que 3 logements n'ont pas été « enquêtés » ce qui a fait perdre à la Commune 6 habitants... du fait du manque de sérieux et de civisme de certains.

2. sinistre sur candélabre rue des Vignes :

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'un camion de livraison de matériaux de construction a heurté dans une manœuvre un candélabre rue des Vignes. Heureusement, le chauffeur et un administré de passage, ont montré eux leur civisme en signalant les faits au secrétaire de mairie. L'installation a fait l'objet d'une intervention rapide pour mise en sécurité. La dépense de remplacement s'élève à plus de 2.000 € et fera l'objet d'une délibération du Conseil pour accepter l'indemnisation.

3. point sur les dossiers en cours :

- Monsieur le Maire fait le point sur le projet de construction de logements rue des Vignes dans le prolongement de la rue des Sarments. Comme autorisées par le Conseil, des consultations ont été lancées pour les études de sol, le contrôle

technique, le contrôleur SPS... Les plis sont réceptionnés et les propositions étudiées.

- Monsieur le Maire présente au Conseil une étude d'avant-projet sommaire d'extension du cimetière sous forme électronique. Une réunion sera programmée à la rentrée pour examiner les propositions contenues dans le document.
- Une serre de culture a été commandée et sera livrée et installée courant septembre 2009 sur le terrain face aux ateliers municipaux.

A 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers Municipaux,

Suivent les signatures au registre